

CONSEIL MUNICIPAL du 26 MARS 2013

Le conseil municipal légalement convoqué le 20 Mars 2013, s'est réuni en séance ordinaire le vingt six mars deux mil treize à vingt heures trente à la salle polyvalente.

Etaient présents : M. MOREAU, Maire
MM. BARIL, BUSSON, HAUTOT, Mme MARTIN adjoints
Mmes BOQUET, GUILMATRE, MM. LEVEUF et LECOMTE
conseillers.

Absents excusés : Mme PILVIN et M. DAKYO

Absents : Mme CATEL et M. DURIEU.

Secrétaire de séance: Jean Baptiste LEVEUF

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de Mme PILVIN et M. DAKYO étaient respectivement donnés à MM. HAUTOT et BARIL.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus:

- si des observations sont à apporter au procès verbal du 07 mars dernier.
Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

1.1. *Vote des taux communaux d'imposition 2013*

Les bases notifiées pour 2013 par les services fiscaux, tiennent compte d'une revalorisation de 1,8 %.

Après discussion, les élus décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2013 et donc de maintenir les taux 2012, soit :

✚ 10,00 %	➔	pour la Taxe d'Habitation
✚ 16,62 %	➔	pour la Taxe du Foncier Bâti
✚ 38,53 %	➔	pour la Taxe du Foncier non Bâti

Il est rappelé, pour information les taux moyens communaux 2012, au niveau national et départemental

✚ pour la Taxe d'Habitation	23,76 %	24,47 %
✚ pour la Taxe du Foncier Bâti	20,04 %	25,42 %
✚ pour la Taxe du Foncier non Bâti	48,79 %	42,10 %

Les taux votés de notre commune restent bien en dessous des taux moyens.

1.2. Subventions : étude des demandes

Après analyse de toutes les demandes de subvention pour l'année 2013, le conseil municipal décide d'inscrire au budget, les subventions suivantes :

A.C.L.A.	5 150,00 €
SLAC Basket	2 500,00 €
SLAC pétanque	300,00 €
SLAC Judo	400,00 €
SLAC Badminton	180,00 €
Coopérative scolaire	100,00 €
Jardins Ouvriers	100,00 €
C.P.N. La sittelle	300,00 €
La hétraie St Romain	100,00 €
Comité de jumelage	230,00 €
Association gérontologique	500,00 €
P.A.I.O.	460,00 €
Fonds locaux d'aide aux jeunes	332,00 €
C.A.U.E.	156,00 €
Prévention routière	80,00 €
Groupement athlétique CCSR	100,00 €
AREHN	80,00 €

1.3. Budget primitif commune

Monsieur Le Maire présente le budget préparé par la commission « Finances ». Celui ci s'équilibre en section de fonctionnement à 1 155 505 € et permet un virement sur la section d'investissement de 245 302 € tout en maintenant un montant de 40 000 € en dépenses imprévues.

Les indemnités des élus restent maintenues à 75 % pour l'indemnité du maire, à 75 % pour les adjoints, et sur la base d'une rémunération de 3 pour 4 adjoints. Une indemnité équivalente à 6% de celle du Maire est votée pour le poste de conseiller délégué.

La section d'investissement s'équilibre à 821 656 €. Le programme d'extension de la mairie représente à lui seul la somme de 406 000 € ttc. Des travaux de voirie sont prévus pour 94 158 € (Chemin des communes, rue de la Briganderie et élargissement d'une bande rue du Point du jour (sortie nord).

Le budget est adopté à l'unanimité

1.3.1. Episode neigeux

Après l'épisode neigeux que nous avons récemment vécu, le conseil municipal remercie deux agriculteurs et un particulier pour l'aide apportée à notre agent pour dégager les routes. Un dédommagement de carburant leur est octroyé pour les services rendus.

1.3.2. Programmation 2013 Eclairage Public

Comme suite à l'avant projet formulé par la commission travaux, le syndicat départemental d'Energie nous propose, dans son programme 2013,

Pour la rue du Point du Jour

La dépose et repose d'un mât de 8 mètres, équipé d'une lanterne 150 W SHP

Pour le Hameau de la Chouette,

La fourniture et pose d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique

Pour la rue de l'Épine

Fourniture et pose de 3 lanternes 150 W SHP montées sur crosse d'avancement de 0,50m

Pour le lotissement Le Catillon

La dépose de 11 mâts et lanternes vétustes,

La fourniture et la pose de 11 mâts acacia de hauteur de 5 m, équipé d'une lanterne de type « Eole »

Pour la côte d'Azur, Rue des Cerisiers et rue des Grives

La dépose de 14 lanternes vétustes

Fourniture et pose de 25 lanternes 150 W SHP, avec ballast électronique et variateur de puissance, montées sur crosse d'avancement de 0,50 m

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour cette programmation qui sera financée, telle que présentée dans le tableau ci-dessous;

Situation Des travaux	Montant Des travaux H.T.	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention SDE 76	Participation du SIER H.T.	Participation de la commune H.T.	Montant de la TVA à préfinancer par la commune
Rue du Point du Jour	2 333,50 €	2 333,50 €	1 400,10 €	466,70 €	466,70 €	457,37 €
Hameau de la chouette	2 372,55 €	2 372,55 €	1 675,38 €	222,66 €	474,51 €	465,02 €
Rue de l'Épine	4 788,11 €	4 287,81 €	2 680,69 €	749,56 €	1 357,86 €	938,47 €
Le Catillon	21 169,15 €	21 169,15 €	12 701,49 €	4 233,83 €	4 233,83 €	4 149,15 €
Côte d'Azur Rue des Cerisiers Rue des Grives	26 475,77 €	20 236,65 €	13 653,99 €	2 535,33 €	10 286,45 €	5 189,25 €
TOTAL	57 139,08 €	50 399,66 €	32 111,65 €	8 208,08 €	16 819,35 €	11 199,26 €

1.4. Budget primitif service Eau et Assainissement

Monsieur Le Maire présente le budget préparé par la commission « Finances ». Celui ci s'équilibre en section de fonctionnement à 356 371 €.

La section d'investissement s'équilibre à 234 648 €. Les travaux de la sente des communes devraient démarrer prochainement. La commission travaillera sur d'autres secteurs, soit Côte des Châtaigniers ou côte d'Azur pour réaliser cette année.

Le budget est adopté à l'unanimité.

1.5. Revalorisation des loyers

1.5.1. Logement gare

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit un taux de variation de 1,88 % du montant des loyers au dernier trimestre 2012,

Le Conseil Municipal décide de revaloriser, à compter du 1er avril 2013, le montant mensuel du loyer de l'habitation de l'ancienne gare.

1.5.2. Local association « Bateau de Brotonne »

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit un taux de variation de 1,88 % du montant des loyers au dernier trimestre 2012,

Le Conseil Municipal décide de revaloriser, à compter du 1er avril 2013, le montant mensuel du loyer du local « du château ».

2. QUESTIONS DIVERSES

2.1. SIDESA : Modification des statuts

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités territoriales, et en notre qualité de commune adhérente au Syndicat Interdépartemental de l'Eau, notre avis est demandé pour la modification des statuts, et notamment pour l'adhésion d'une nouvelle commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour l'adhésion de la commune de BELMESNIL, objet de la délibération n° 2012-26 du SIDESA.

2.2. Opposition au projet de loi de réforme électorale

Considérant :

- qu'un projet de loi de réforme électorale déposé par le Gouvernement le 28 novembre 2012 comporte des dispositions qui ont clairement pour effet de porter des coups aux communes rurales et à leur représentation ;
- notamment, qu'en abaissant à 500 habitants le seuil d'élection au scrutin de liste bloquée dans les conseils municipaux, la gestion communale va se trouver confrontée

à des considérations politiques alors que jusqu'à présent, le pluralisme et la recherche de l'intérêt général prévalaient ;

- que ce même projet de loi prévoit, de plus, **l'élection des délégués communautaires par fléchage « au suffrage universel »** ; que l'adoption d'un tel dispositif aurait pour effet de complexifier encore un peu plus la connaissance, par nos concitoyens, des structures administratives locales mais qu'il aurait aussi et surtout pour effet de **fragiliser encore un peu plus les communes en réduisant les pouvoirs des conseils municipaux**,
- que des informations persistantes font état d'une volonté du Gouvernement de rendre obligatoires les PLU intercommunaux dans les communautés de plus de 30 000 habitants, qu'une telle disposition dessaisirait les communes rurales de pouvoirs importants en termes de développement et de qualité de vie qui doivent rester de la compétence des communes ou être déléguables en toute liberté,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **indique s'opposer** vivement au projet de loi de réforme électorale ainsi qu'aux projets de délégations obligatoires de la compétence « urbanisme » aux intercommunalités ;

Monsieur le Maire est mandaté pour transmettre la présente délibération aux autorités concernées.

2.3. Organisation classe découverte - Classe CM1-CM2

Monsieur Le Maire informe les élus de l'organisation d'une classe de découverte pour les élèves de CM1 et CM2 en date du 05 au 07 juin prochain à la base de loisirs « ASEV Canoë kayak - l'Ecluse - du Mesnil Raoul à CONDE sur VIRE dans la Manche.

Vingt huit élèves sont concernés par cette sortie de trois jours, pour découvrir l'environnement particulier de la rivière.

Le Conseil municipal décide de solliciter l'aide du Département au titre de l'organisation de classes de découverte pour l'enseignement primaire.

2.4. PERSONNEL COMMUNAL

2.4.1. Remplacement Madame DRIEU

Comme suite à l'évocation dans les précédentes réunions du départ à la retraite de Mme DRIEU au 1^{er} avril 2013, le conseil municipal décide de la mise en stage, à la même date, des deux agents qui la remplaceront, un agent à la cantine et un agent à la garderie.

2.4.2. Création d'emplois pour accroissement d'activités

2.4.2.1. Surveillance de cantine

Comme suite à la vacance de poste annoncée en surveillance de cantine, un contrat de 3/35^{ème} sera signé de mai à la fin d'année scolaire pour surveiller les élèves cantiniers de maternelle.

2.4.2.2. Secrétariat

Dans le cadre du projet de fusion avec la CODAH, certains services municipaux devaient devenir compétence de l'EPCI. Comme tenu de l'abandon actuel de ce projet et de la continuité d'une charge de travail excessive, un contrat de 20/35^e sera signé d'avril à juin pour renforcer le secrétariat de mairie. Une création de poste sera envisagée dans les prochaines séances.

2.4.3. Emplois d'avenir

Après inscription au budget 2013 d'un emploi d'avenir en dépenses et recettes, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer dans le cadre des emplois d'avenir, un contrat de 36 mois pour renforcer le service technique. Ce contrat devrait être aidé par l'Etat à hauteur de 75 %.

2.5. EXTENSION MAIRIE - ASSURANCE -

Dans le cadre des travaux d'extension de mairie, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer une assurance « dommages-Ouvrage » (obligatoire) auprès de notre mutuelle d'assurance « MAIF ».

PROCHAINES REUNIONS

CONSEIL MUNICIPAL

- Mardi 14 Mai 2013 à 20h30
- Jeudi 04 Juillet 2013 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.